

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :
8 décembre 2009

Séance du Lundi 14 décembre 2009 à 20 heures 30

Nombre de délégués en
exercice : 177

Objet : Lancement de l'agenda 21

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Pontcharra au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Votants : 123
Vote pour : 123
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Présents : S. ALMODOVAR, J. BALLAND, P. BAUDAIN, L. BELLICARD, C. BENONE, S. BEOLET, C. BICH, A. BLANC, C. BLANC COQUAND, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, E. BOUVIER, F. BROTTES, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO, V. CARTIER, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, D. CLOUZEAU-GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, P. DAUPHIN, A. DAVID, S. DELAVIER, G. DIDOT, JM. DOLLE, B. DRECQ, J. DUBUS, JP. DURAND, L. FERRADOU, MT. FRABONI, C. GABELLE, P. GAILLARD, F. GIMBERT, G. GIRAUD, F. GLAREY, C. GLOECKLE, C. HARDOUIN, V. HENOFF, P. JANOLIN, B. JAY, P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, M. LAMBERT, O. LEGATE, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, R. MARTY, MJ. MASSUCCO, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, A. MONNOT, B. MURIENNE, M. ODRU, F. PAGES, MC. PARADE, V. PETEX, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, M. PINERI, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS-POMPEE, T. POUCHOT, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, J. RAVET, J. RICHARD, P. ROBERT, L. ROUSSET, JL. ROUX, C. SAURY, M. SAVIGNY, A. SERVANT, B. SORREL, F. STEFANI, P. L. THERY, S. THIERY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, G. VELLUET, P. VIEILLE, J. VIRET, P. VOLPI, G. ZANARDI, G. ZANCHIN.

Excusés: G. AMBLARD, A. ANDREYON, C. ANGLADE (pouvoir à B. JAY), JC. BECQUAERT, P. BEGUERY (pouvoir à B. TRIFFE), V. BERLANDIS, B. BOESSO, P. BOISSELIER (pouvoir à A. MONNOT), JM. BOUCLANS (pouvoir à C. BENONE), D. BRUNET-MANQUAT, H. CERET, ML. CHRISTOPHEL (pouvoir à D. CLOUZEAU GERMAIN), JF. CLAPPAZ, G. COHARD (pouvoir à B. MICHON), B. COLLIGNON, MH. COSTA, I. COURANT, M. COUVERT (pouvoir à D. CHAVAND), A. DUHAMEL, C. ENGRAND (pouvoir à JP. BUART), H. FANET, G. FASTIER, G. FERRAGATTI (pouvoir à D. BOSA), E. FORTIER, J. GAMELIN, R. GAUTHERON, F. GERBIER, M. GLATIGNY (pouvoir à L. FERRADOU), M. GRAMBIN, J. GUILLOT (pouvoir à C. BLANC COQUANT), A. GUILLUY, D. JACQUEMET, L. JANET, JC. JOLLY, G. LAMAND (pouvoir à F. MIDALI), P. LANGENIEUX-VILLARD, E. LE MENESTREL, H. LECUYER, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTES), C. MALIA, JM. MICHEL, C. MONTEIL, P. MORAND (pouvoir à P. LEVASSEUR), M. MORINI, J. MOUSIN (pouvoir à E. BOUVIER), JC. NINET, M. ODDON, F. ODIER, L. PERROD, F. PILLOT, S. PLAWECKI, S. PONS, E. PORTSCH, J. REBUFFET (pouvoir à C. JOY), C. ROCCA (pouvoir à P. VIEILLE), A. RUCHE, C. SCHEMEIL, F. SERRANO, P. SILVENTE, M. SOWINSKI, S. SPOHR, TERNAUX (pouvoir à I. CURT), M. TERUEL, S. THILLY, O. THIZY, P. THUET, Y. TROCMET, G. TROUX, S. VAUSSENAT, C. VIDAL (pouvoir à R. COLLIAT), P. WEILL, J. ZAPPIA C. ZAS.

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Transmis le : 24/12/2009

N° accusé réception Préfecture : 038 200018166 20091214 343 DE

« Penser global, agir local », cette formule employée lors du premier sommet sur l'environnement en 1972, semble résumer l'esprit du développement durable.

Depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992), la signature de la charte d'Aalborg (1994) et le sommet de Johannesburg (2002), les territoires sont au cœur du développement durable.

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement vient renforcer une démarche associant acteurs institutionnels, organisations de la société civile et citoyens, qui est d'ores et déjà expérimentée par les collectivités territoriales au travers de l'élaboration des agendas 21 locaux, cadres de référence des initiatives locales de développement durable

La communauté de communes du Pays du Grésivaudan souhaite mettre en place une politique de développement durable pour le territoire et décliner de manière opérationnelle le concept de développement durable.

Pour cette mise en œuvre, l'outil choisi par la collectivité est l'Agenda 21 local.

Il s'agit :

- d'un document qui articule un diagnostic, une stratégie à moyen long/terme et des actions immédiates,
- d'une démarche visant à définir les orientations et les actions « développement durable »

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur son territoire et sur la proposition présentée par Madame la vice Présidente à l'Agenda 21,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le lancement de la démarche Agenda 21 ;
- autorise le lancement d'une consultation pour désigner le bureau d'études chargé d'accompagner la communauté de communes dans l'élaboration de l'Agenda 21;
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et conventions et à solliciter tous les organismes pouvant intervenir dans le financement du projet dans le respect des aides publiques en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

François BROTTES